

**Procès-verbal des travaux
du Conseil de la Vie Sociale
de l'EHPAD-USLD
Résidence du Haut Candol
Du 15.06.2021**

MEMBRES PRÉSENTS :

Représentants des personnes accueillies ou prises en charge :

- Monsieur **Jean-Pierre ENGUERRAND** Représentant des familles, Président,
- Monsieur **Marcel BOSSARD** Représentant des résidents,
- Madame **Huguette DUVAL** Représentante des résidents,
- Madame **Michelle LAURENT** Représentante des familles,
- Madame **Jacqueline MOUCHEL** Représentante des familles.

Représentant du personnel :

- Madame **Jeanne DRIEUX** Désignée par la CFDT.

Représentants des usagers :

- Monsieur **Claude LEHOUSSEL** Représentant des usagers et
Président du conseil de surveillance.

MEMBRES EXCUSES :

- Madame **Maryvonne GUYON** Représentante des familles,
- Monsieur **Jacky LE QUERE** Représentant des familles.

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE PRÉSENTS :

- Monsieur **Xavier BOUGEARD** Directeur adjoint chargé du CH Coutances et des
EHPAD/USLD.

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE EXCUSES :

- Monsieur **Frédéric MARIE** Directeur général.

ASSISTENT ÉGALEMENT :

- Monsieur **Philippe CHALER** Animateur qualité / gestion des risques,
- Madame **Catherine EL BAROUDI** Diététicienne,
- Madame **Sandrine GROULT** Mandataire judiciaire,
- Madame **Julie LE BRUN** Responsable de gestion administrative,
- Monsieur **Jorge MARQUES DE FIGUEIREDO** Responsable du GIP,
- Madame **Isabelle PERES** Cadre de santé de l'EHPAD/USLD,
- Madame **Sylvie RENAUX** Secrétaire du service social.

SONT EXCUSES :

- Madame **Stéphanie FERT** Cadre du pôle gériatrique, Responsable des EHPAD,
- Madame **Marie-France LEMARE** Psychologue.



ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du CVS du 16 mars 2021**
- 2. Mesures d'assouplissement des règles de visites et des sorties**
- 3. Mise à jour du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement**
- 4. Examen du tableau de suivi**
- 5. Suivi des actions du groupe restauration**
- 6. Hygiène des locaux et des résidents**
- 7. Point sur la démarche Humanitude**
- 8. Sécurité des résidents (appels malade)**
- 9. Questions diverses**

Ouverture du conseil de vie sociale par **Monsieur BOUGEARD**, il remercie chaque participant de sa présence.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CVS DU 16 MARS 2021

Le procès-verbal du Conseil de Vie Sociale du 16.03.2021 est approuvé à l'unanimité.

2. MESURES D'ASSOUPLEMENT DES REGLES DE VISITES ET DES SORTIES

Monsieur BOUGEARD souhaite revenir sur ces mesures qui ont évolué depuis plusieurs semaines, à savoir une visite par jour par résident pour 2 personnes en chambre avec respect des gestes barrières.

Madame PERES ajoute la possibilité d'un accès au petit salon pour un repas avec la famille. Elle reconnaît devoir faire preuve de souplesse pour ne pas passer la journée avec un sifflet et recadrer certaines visites.

Monsieur ENGUERRAND déplore les mesures prises et leur incohérence, entre des visites d'une heure dans les locaux et sorties à l'extérieur, au restaurant par exemple.

Madame PERES lui rappelle que les restrictions sur la structure sont aussi pour la protection des autres résidents, et qu'effectivement lors d'une sortie à l'extérieur, il n'y a plus de test PCR au retour alors que celui-ci reste obligatoire lors d'une admission dans le service.

Monsieur BOUGEARD reconnaît qu'il reste encore des questions en suspens, notamment sur les masques à l'extérieur. Il verra ce qu'il est possible de faire la semaine prochaine pour faire évoluer les mesures. Beaucoup de choses ont déjà repris, on s'oriente vers une meilleure période avec plus d'animation au sein de la structure.

Madame PERES conclut en annonçant un concert le 11.07 de musique péruvienne. Des ateliers avec des animaux étant en cours de financement pour la fin d'année ou début 2022.

3. MISE A JOUR DU CONTRAT DE SEJOUR ET DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Monsieur BOUGEARD tient à saluer la présence de Madame Julie LE BRUN, responsable de gestion administrative, service accueil et admissions de l'établissement, pour la mise à jour du contrat de séjour et du règlement intérieur de l'EHPAD-USLD, dans le but d'uniformiser ces documents obligatoires à l'entrée du résident, avec le CH de Coutances. Pour ce qui est du contrat de séjour, Monsieur BOUGEARD revient sur les différents chapitres et ses grandes lignes :

Concernant le chapitre 1, il reprend ce qui était dans la précédente version, sur les conditions d'admission, durée du séjour, valeurs de l'établissement. Il revient sur les libertés d'aller et venir en EHPAD, et précise un nouvel aspect avec la démarche Humanitude.

Concernant le chapitre 2 sur les prestations de l'établissement, on ne note pas de changements notables, à savoir pas de facturation individuelle sur prestations gaz/électricité, interdiction de fumer en chambre.

Concernant le chapitre 3 sur l'accompagnement de la personne accueillie, il est précisé que la prestation coiffure n'est pas comprise dans le tarif mais mise à disposition du salon pour l'intervention du coiffeur de son choix. Ce chapitre reprend également la surveillance médicale et paramédicale, le projet d'accompagnement personnalisé et le respect des volontés entres autres. Une nouveauté à ce contrat de séjour est apportée sur la partie financière et concerne la mise en place d'une caution qui sera encaissée dans le mois qui suit l'entrée. Son montant sera égal au tarif hébergement multiplié par 30 jours.

Madame LE BRUN précise que cette caution sera demandée à l'entrée, sauf concernant les résidents pour lesquels une demande d'aide sociale aux personnes âgées sera formulée. Elle sera calculée uniquement sur le tarif hébergement, le tarif dépendance n'étant pas pris en compte. Elle sera ensuite restituée dans les 2 mois suivant la sortie, avec déduction des jours qui seront dus. A noter que cette demande de caution est déjà mise en place depuis 2 ans sur le centre hospitalier de Coutances et tout se passe bien.

Monsieur ENGUERRAND demande à partir de quand elle pourrait être mise en place et est-ce la loi qui l'exige ?

Monsieur BOUGEARD répond que ce projet doit encore être validé en conseil de surveillance avant d'être mis en application. Ce n'est pas la loi qui l'exige mais cela permettra de se prémunir d'éventuels impayés.

Madame LAURENT ajoute que s'il y a caution à l'entrée, il doit y avoir un état des lieux, et demande à quelle date elle entrera en vigueur ?

Monsieur BOUGEARD précise que l'objectif principal de cette caution n'est pas d'établir un état des lieux et de constater ensuite d'éventuelles dégradations à facturer au résident. Sur Coutances, aucune caution n'a été conservée à ce jour pour travaux et/ou remise en état de la chambre, et fait remarquer que l'établissement prendra en compte « l'usure normale » des lieux. Elle pourrait être demandée aux nouveaux entrants à compter du 01.09.2021, ce document n'étant pas encore finalisé à ce jour.

Monsieur ENGUERRAND considère la mise en place de cette caution très sévère.

Madame PERES explique que la chambre reste le lieu privé du résident, s'il ne veut pas que l'on entre pour le ménage par exemple, cela pourrait engendrer des frais si une incurie est constatée.

Madame MOUCHEL demande si la responsabilité civile peut prendre en charge ces frais ?

Madame PERES rappelle qu'au niveau des assurances, l'état des lieux est obligatoire pour résilier la responsabilité civile.

Monsieur ENGUERRAND n'imagine pas un résident faire des dégradations et reste sur l'idée que la caution sera demandée pour des raisons de trésorerie.

Monsieur BOUGEARD insiste sur le fait que ce n'est pas « une trésorerie » exigée par la loi mais fortement conseillée par la trésorerie principale (en charge d'encaisser le règlement des factures de l'hôpital), comme cela se pratique dans d'autres établissements.

Madame LE BRUN indique que dans certains établissements, tout mois commencé est dû, et ajoute que dans la structure où elle travaillait dans le sud Manche il y a quelques années, cela se pratiquait déjà.

Monsieur ENGUERRAND dit comprendre cette pratique pour une « Résidence Seniors » mais pas pour les EHPAD.

Monsieur LEHOUSSEL souhaite connaître le pourcentage des EHPAD demandant une caution.

Monsieur BOUGEARD n'a pas de données chiffrées mais beaucoup d'EHPAD pratiquent ainsi. Sur Coutances, on ne note pas de remarques particulières de la part des résidents et/ou familles, tout se passe bien et reconnaît que l'on est sur un tarif journalier relativement bas. Le contrat de séjour détaille la tarification : hébergement, dépendance et soins. Il reconnaît que cette triple tarification peut paraître compliquée, il espère une simplification à l'avenir. A noter qu'en cas d'hospitalisation du résident supérieure à 72 h, un tarif dégressif est appliqué, de même qu'en cas d'absence pour convenances personnelles. En cas de décès, un tarif sera appliqué jusqu'à la libération de la chambre.

Concernant les chapitres suivants, ils reprennent les différentes clauses du contrat, à savoir révision et résiliation du contrat, recours juridiques, actualisation du contrat de séjour.

Madame LE BRUN tient à préciser qu'en cas de problème financier au bout de 3 mois environ, un point est fait avec la trésorerie, un contact pris avec la famille et éventuellement la mise en place de l'aide sociale peut être proposée.

Monsieur BOUGEARD rappelle que le contrat de séjour informe aussi sur les recours possibles. En l'absence d'autres observations particulières, il propose d'évoquer le règlement intérieur du service. Celui-ci est très proche du contrat de séjour, la 1^{ère} partie reprenant la garantie des droits des usagers, la 2^{ème} partie le fonctionnement de l'établissement et la 3^{ème} partie les règles de vie collective.

Monsieur ENGUERRAND souhaite revenir sur « l'argent de poche » des résidents. Il a appris que certains d'entre eux ne peuvent avoir vers eux leur argent de poche, et que le service n'est pas habilité à le garder.

Monsieur BOUGEARD fait lecture du paragraphe 3.14 du chapitre III relatif à l'argent de poche : « *De l'argent de poche est nécessaire pour certains besoins : hygiène, confort, esthétique, sorties, presse, apéritifs ... pour les résidents bénéficiant de l'aide sociale. Cet argent peut être géré par vous, par votre famille, par votre tutelle, ou la régie du service accueil et admissions du centre hospitalier.* »

Madame PERES confirme qu'elle n'est pas régisseur (ni aucun soignant), qu'elle n'a pas de coffre. Si des personnes ne sont pas en capacité d'en assurer la gestion, l'argent de poche doit être confié à un régisseur. Lors de sa prise de fonction à l'EHPAD, cet argent était conservé à son bureau, mais désormais, elle ne le souhaite pas. En cas de vol, elle serait responsable.

Monsieur BOUGEARD promet de revoir le problème afin qu'il y ait un régisseur, un coffre et que tout soit en règle.

Madame LAURENT ajoute que lors d'une mutation en service de chirurgie, sa mère est partie avec ses bijoux, et elle les a retrouvés dans une enveloppe sur la table de chevet, de ce fait, n'importe qui aurait pu les prendre (autre malade, famille, etc...). Elle demande si les effets personnels des résidents peuvent rester à l'EHPAD en cas de mutation vers un autre service, si cela peut être anticipé ou comment faire en cas d'hospitalisation ? Elle poursuit en précisant qu'en clinique, il y a des coffres de dépôt.

Madame PERES l'informe qu'au moment de toute entrée sur l'hôpital, un inventaire est établi.

Madame LE BRUN tient à préciser que le trésor public dispose d'un coffre mais n'accepte plus que du monétaire, à savoir carte bancaire, chéquier, espèces, et ne prend plus aucun autre effet personnel.

Monsieur ENGUERRAND note qu'il n'y a pas d'inventaire à l'entrée.

Madame PERES souligne qu'il n'y a pas d'inventaire à l'entrée en EHPAD, le résident sera chez lui, et effectivement, le dépôt de valeurs reste problématique.

Monsieur BOUGEARD propose une réflexion sur le sujet. Afin de clôturer ce projet de mise à jour du contrat de séjour et du règlement intérieur, il rappelle qu'il sera à l'ordre du jour du prochain conseil de surveillance fin juin pour une application au 1^{er} septembre prochain.

4. EXAMEN DU TABLEAU DE SUIVI

Salle Snoezelen :

Madame PERES certifie que cette salle fonctionne bien avec la collaboration de Madame LEMARE, psychologue, un point est fait au trimestre ou semestre, 3 professionnels supplémentaires seront formés en fin d'année.

Monsieur ENGUERRAND demande à quels résidents s'adresse cette salle ?

Madame PERES explique qu'il peut s'agir de résidents présentant une agressivité ou anxiété, et le temps passé en salle Snoezelen permet de les apaiser en travaillant sur les 5 sens. Cette salle dispose de lumières, d'un lit, d'un fauteuil, et souvent le résident finit par s'endormir. La séance dure 1 h ou 1h30, se déroule avec un soignant et s'inscrit dans la démarche Humanitude.

5. SUIVI DES ACTIONS DU GROUPE RESTAURATION

Monsieur BOUGEARD aborde le sujet restauration en rappelant que depuis le dernier CVS de mars, le groupe de travail composé de représentants du GIP, de professionnels de l'EHPAD, de résidents et de familles s'est réuni 3 fois.

Monsieur MARQUES DE FIGUEIREDO reconnaît que les réunions avec le groupe de travail permettent des échanges plus approfondis que lors des CVS, il a par ailleurs pris des repas avec les résidents. Plusieurs pistes d'amélioration sont notées :

- Mise en place de compléments pour proposer plus de choix sur les entrées, l'intendante peut désormais les commander,
- Les plats principaux sont envoyés en plats inox (plutôt que plastiques) permettant une meilleure remise en température,
- La dénomination « salle à manger » au lieu de restaurant,
- Des menus papiers sont distribués aux résidents,
- Les menus sont élaborés 4 semaines à l'avance,
- Des frites seront proposées 1 fois par semaine, des œufs à la coque une fois par mois. Pendant l'été, moules/frites ou saucisses/frites 1 fois par semaine, charcuterie fraîche en remplacement des tomates ou carottes
- D'autres plats pourront être proposés au fil des semaines.
- Les professionnels du Haut Candol prennent le temps de repasser au four certains aliments pour une meilleure qualité gustative. A noter que depuis la semaine dernière, certains légumes arrivent depuis la conserverie mise en place sur Coutances.

Monsieur MARQUES DE FIGUEIREDO rappelle qu'il peut prendre des décisions pour le GIP, mais pas pour tous les sujets et notamment sur la problématique du nombre de professionnels. Pour le problème des plats servis froids, le personnel ne peut servir tout le monde en même temps, une tournante de service sera instaurée afin de ne pas pénaliser toujours les mêmes résidents. Il a également demandé à récupérer un four qui ne servirait plus sur l'hôpital pour améliorer la remise en température.

Pour conclure, suite aux 3 réunions du groupe de travail, des améliorations ont été apportées. Une visite du GIP est prévue mardi prochain et accueillera 10 à 12 personnes, possibilité également de visiter les terres de maraîchage à Gourfaleur. L'été arrivant, il propose de reprendre les réunions de travail en septembre.

Monsieur ENGUERRAND, demandeur de ces temps d'échange, constate que cela a permis de faire bouger les lignes, chacun dans les limites de ses responsabilités.

Madame PERES affirme à son tour qu'il y a eu des avancées, une réflexion sur les pratiques, et cela permet de travailler de futurs projets. Voir que les résidents sont contents, ce n'est que du positif.

Monsieur BOUGEARD remercie Monsieur MARQUES DE FIGUEIREDO pour ce retour et le travail accompli.

6. HYGIENE DES LOCAUX ET DES RESIDENTS

Monsieur ENGUERRAND explique qu'il a rencontré des familles et a été interpellé sur le manque d'hygiène des résidents et dans certaines chambres depuis la crise du Covid, et affirme que cela se dégrade au niveau nettoyage et propreté : les sols seraient moins nets, tablettes collantes (confiture) et qui se décollent.

Madame MOUCHEL ajoute qu'effectivement il y a des miettes, des papiers... le ménage ne lui semble pas fait.

Madame PERES, pour ce qui est des réparations, assure à l'assemblée qu'elles seront effectuées par les services techniques. En ce qui concerne le bio-nettoyage, deux agents sont affectés à ces tâches par jour et sont présents jusqu'à 15 h 30. D'autre part, on note de réelles difficultés de recrutement de professionnels au sein des EHPAD (IDE, aides-soignants, agents, etc...) et on espère que cela va s'arranger très vite. A noter que la réouverture de la structure aux visites en chambre a permis aux proches de redécouvrir la résidence, et de pointer plus précisément certains points.

Monsieur BOUGEARD aborde plusieurs facteurs à prendre en considération, notamment la taille de la structure pour laquelle il faudrait au moins multiplier le nombre de ces agents par 2. En l'état actuel, la gestion de l'ensemble reste compliquée.

Madame LAURENT reconnaît qu'il est difficile de voir que la cuvette des toilettes ou la chaise garde-robe par exemple ne sont pas propres dans la chambre de son parent, qu'il lui est arrivé de nettoyer elle-même, et ce n'est pas normal.

Monsieur ENGUERRAND demande s'il s'agit d'un problème de personnel, ou manque de lignes budgétaires ?

Madame PERES répond qu'il n'y a que 2 agents pour 95 résidents, et déclare disposer des lignes budgétaires, mais insiste sur les locaux qui sont très étendus et le problème de recrutement.

Monsieur LEHOUSSEL fait état du nombre important de chômeurs dans notre pays, mais aussi de l'absence de candidatures pour toute la filière gériatrique, cela est donc très difficile partout et sur la France entière.

Monsieur BOUGEARD mentionne à ce propos les difficultés rencontrées pour l'été prochain concernant le recrutement de professionnels. De nos jours, la fonction publique n'attire plus les jeunes vers une titularisation, ils ne souhaitent plus d'engagement sur le long terme.

Madame PERES fait remarquer que demander à une aide-soignante de participer au nettoyage de la chambre, c'est prendre le risque de la réflexion suivante « j'ai pas fait aide-soignante pour cela », alors que participer à une tâche ménagère ne doit pas être considéré comme régressif, puisque cela fait partie des valeurs du soin et de la prise en charge dans son ensemble. Comme évoqué précédemment, le recrutement des jeunes est très difficile car ils souhaitent désormais choisir les horaires, les jours, la période, etc... et travailler chez les personnes âgées n'attire plus.

Monsieur ENGUERRAND estime que l'on ne peut pas leur jeter la pierre, préférer l'intérim leur permet de ne pas s'engager et de gagner plus cher. Pour revenir sur le sujet de l'hygiène, il rappelle que ce n'est pas la 1^{ère} fois et que l'on ne devrait pas avoir à l'aborder en conseil de vie sociale, il souhaite que les lieux soient agréables et sympathiques.

Madame PERES lui assure qu'elle porte les valeurs de l'Humanité, qu'elle fait ce qu'elle peut pour améliorer les choses petit à petit avec les équipes en travaillant sur les organisations, sachant que les résidents accueillis sont de plus en plus lourds en charge de travail.

Madame LAURENT demande si les GIR ont une influence sur les effectifs ?

Monsieur BOUGEARD rappelle que le CPOM est validé pour 5 ans, les GIR et Pathos doivent toutefois être revus à mi-parcours, et plus le GMP (Gir Moyen Pondéré) et PMP (Pathos Moyen Pondéré) sont élevés, plus il y a de moyens d'alloués. Il regrette que la prise en charge du grand âge ne soit pas davantage prise en compte par les pouvoirs politiques, et s'engage à faire remonter aux autorités de tutelles les difficultés de recrutement.

7. POINT SUR LA DEMARCHE HUMANITUDE

Madame PERES confirme que 70% des professionnels ont reçu la formation. Le groupe ressources a choisi et défini des actions à mettre en place, citons par exemple « Toc-Toc », c'est à dire « je frappe avant d'entrer chez le résident qui est chez lui », le choix de laisser la salle d'animation ouverte, ou encore de regarder le résident dans les yeux. Ces choix permettent d'amener les soignants à une réflexion sur les capacités dont dispose encore le résident. La démarche Humanitude a permis une réflexion sur l'USLD en termes d'organisation, le résident a été remis au centre de la démarche, dans le respect des valeurs et de la qualité du soin. Par ailleurs, mise en place tous les jeudis de réunions de synthèse pour un point dans chaque secteur.

Monsieur BOUGEARD fait remarquer que la démarche Humanitude peut également être utilisée pour le recrutement de professionnels, l'agent devra se poser des questions sur le résident qui sera au centre des réflexions et des pratiques : lieu de vie / lieu d'envie.

8. SECURITE DES RESIDENTS (appels malade)

Monsieur BOUGEARD, sur ce point, rencontrera prochainement des prestataires, pour de demander si l'acquisition de médaillons est possible en EHPAD/USLD (détection des chutes), l'idée étant d'équiper tous les résidents. Un retour sera fait au prochain CVS.

9. QUESTIONS DIVERSES

En l'absence d'autres questions, **Monsieur BOUGEARD** remercie chacun pour sa participation à ce conseil de vie sociale et propose de se retrouver le 28 septembre pour la prochaine réunion. Il souhaite à tous de passer un bel été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **17 heures 15**.

**Le Président du Conseil de la vie sociale,
Monsieur ENGUERRAND**



ANNEXE 1

*PV des travaux du Conseil de la vie sociale
de l'EHPAD le Haut Candol du 15.06.2021*

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EHPAD ET USLD DU HAUT CANDOL DU 15.06.2021 Suivi des propositions et avis

PAGES	POINTS ABORDÉS	SUITE RÉSERVÉE ET ÉCHÉANCE PROPOSÉE
2	<p>Sujet : Assouplissement des règles de visites et des sorties</p> <p>Monsieur BOUGEARD reconnaît qu'il reste encore des questions en suspens, notamment sur les masques à l'extérieur. Il verra ce qu'il est possible de faire la semaine prochaine pour faire évoluer les mesures.</p>	<i>Au prochain CVS</i>
4	<p>Sujet : Mise à jour contrat de séjour et règlement intérieur de l'EHPAD</p> <p>Monsieur BOUGEARD ... et rappelle qu'il sera à l'ordre du jour du prochain conseil de surveillance fin juin pour une application au 1^{er} septembre prochain</p>	<i>Au prochain CVS</i>
4	<p>Sujet : Argent de poche</p> <p>Monsieur BOUGEARD propose une réflexion sur le sujet.</p>	<i>A suivre</i>
5	<p>Sujet : Suivi des actions du groupe restauration</p> <p>Monsieur MARQUES DE FIGUEIREDO a également demandé à récupérer un four qui ne servirait plus sur l'hôpital pour améliorer la remise en température.... L'été arrivant, il propose de reprendre les réunions de travail en septembre.</p>	<i>Au prochain CVS</i>
7	<p>Sujet : Sécurité des résidents</p> <p>Monsieur BOUGEARD, sur ce point, va rencontrer prochainement des prestataires, pour de demander si l'acquisition de médaillons est possible en EHPAD/USLD (détection des chutes), l'idée étant d'équiper tous les résidents</p>	<i>Au prochain CVS</i>